

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2007

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2008 - (n° 284)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales  
pour les recettes et l'équilibre général

-----  
**ARTICLE 2**  
(Annexe A)

Dans la dernière phrase de l'alinéa 18 de cette annexe, après l'année :

« 2006 »,

insérer les mots :

« s'élèvent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rectification d'une erreur matérielle.